

Département de l'Aveyron
Commune de REQUISTA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

Membres en exercice	19
Membres présents	19
Pouvoirs	0
Membres absents	0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 20 avril 2026.

Vote	
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

Membres Présents :

Michel LAURENS ; Annette CLUZEL, Jacky LACAN, Josette VAYSSE ; Pierre GRIMAL ; TEYCHON Emmanuelle ; Jean-Michel RECOULES ; Audrey GAUBERT ; Denis GALTIER ; FONTANILLE Laureen ; Alexandre VAYSSE ; Patrick FRANDEMICHE ; Fabienne JALADE ; Nathalie LEGROS ; Bruno VAYSSE ; Patrice MASSOL ; Véronique PAULHE ; Daniel NESPOULOUS ; Sandrine ROBERT.

Procurations : /

Absents excusés : /

Président de séance : Michel LAURENS. Secrétaire de Séance : Laureen FONTANILLE.

OBJET DE LA DELIBERATION : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2026.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.2311-7 du CGCT, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le Conseil Municipal peut décider :

- d'individualiser par délibération les crédits par bénéficiaires,

ou

- d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'entre eux, l'objet et le montant de la subvention.

Pour plus de transparence, il est proposé d'établir un état annexé au budget comportant la liste des bénéficiaires, l'objet et le montant de la subvention, mais également de présenter ces éléments dans le cadre d'une délibération spécifique.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur Pierre GRIMAL Président de l'association de l'ensemble scolaire Saint-Joseph / Saint Louis.

DECIDE :

De se prononcer favorablement sur les montants des subventions attribuées aux associations dans le cadre du vote du Budget Primitif 2026, tels qu'ils apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Laureen FONTANILLE



Le Maire,

Michel LAURENS



IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
FONCTIONNEMENT (total)					
10		subvention de fonctionnement	ASSOCIATION COMITE DES FETES LINCOU	Association	84 000,00
65748		subvention de fonctionnement	ASSOCIATION FOYER D'ANIMATION DE LINCOU	Association	1 450,00
65748		subvention de fonctionnement	ASSOCIATION COMITE DES FETES St JULIEN	Association	400,00
65748		subvention de fonctionnement	ASSOCIATION PETANQUE REQUISTANAISE	Association	300,00
65748		Amicale des Pompiers	ASSOCIATION Amicale des Sapeurs Pompiers	Association	300,00
65748		subvention de fonctionnement	CYCLISTE REQUISTANAIS	Association	500,00
65748		subvention de fonctionnement	ASSOCIATION ACCORDEON CLUB REQUISTANAIS	Autre personne de droit privé	300,00
65748		subvention de fonctionnement	ASSOCIATION U C A R	Association	14 000,00
65748		subvention de fonctionnement	ASSOCIATION LEVEZOU SEGALA AVEYRON XV	Association	3 000,00
65748		subvention de fonctionnement	ASSOCIATION ASSOC FETE DE LA BREBIS	Association	5 600,00
65748		subvention de fonctionnement	ASSOCIATION AUTO RETRO AVEYRONNAIS	Association	1 500,00
65748		subvention de fonctionnement	ASSOCIATION LES FOUS DU VOLANT	Association	200,00
65748		Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION CLUB RANDO	Association	1 000,00
65748		subvention de fonctionnement	ASSOCIATION FAMILIALE DU REQUISTANAIS	Association	1 500,00
65748		Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION MOTO RETRO REQUISTA	Association	300,00
65748		Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION ASSOC LE SOUVENIR FRANCAIS	Association	500,00
65748		Subvention de Fonctionnement	ASSOCIATION Animation Loisirs RPA	Association	300,00
65748		Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION Grenouilles Carmausines	Association	500,00
65748		Subvention fonctionnement	ASSOCIATION APPMA	Association	1 000,00
65748		Subvention fonctionnement	ASSOCIATION Les Amis de Ségala Levezou Equitation	Association	300,00
65748		Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET AMI(E)S RESISTANCE	Association	250,00

Commune de REQUISTA - Budget communal 48000 - BP (projet de budget) - 2026

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	34	Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION SECTA	Association	300,00
65748	02	subvention de fonctionnement	ASSOCIATION JUDO CLUB REQUISTANAIS	Association	800,00
65748	01	subvention de fonctionnement	ASSOCIATION VOLLEY CLUB REQUISTA	Association	300,00
65748	46	Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION Réquis'trail	Association	300,00
65748	03	subvention de fonctionnement	ASSOCIATION UNION SPORTIVE REQUISTANAISE	Association	3 000,00
65748	05	subvention de fonctionnement	ASSOCIATION COORDINATION DE GERONTOLOGIE	Association	5 000,00
65748	04	subvention de participation au fonctionnement des écoles privées	ECOLE ECOLE ST JOSEPH	Etablissement de droit public	35 000,00
65748	06	subvention voyages scolaires	ECOLE ECOLE ST JOSEPH	Etablissement de droit public	2 200,00
65748	35	Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION ECHANGE SOLIDAIRE	Association	1 000,00
65748	07	subvention voyage scolaire	ECOLE PUBLIQUE PRIMAIRE LA LANDE	Etat	2 200,00
65748	36	Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION Gym Détente du Requistanais	Association	400,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.